



HYUNDAI

Montimaran Automobile

ZAC de Montimaran - 261 rue Raoul Bayou
34500 BEZIERS
Tél. : 04 67 30 64 34

Site : www.auto-web.fr

SARL au capital de 357 800 € - RCS Béziers
SIRET 448 056 119 00036
N° TVA Intracommunautaire FR 84 448 056 119 - NAF 4511 Z

N°Client	N° Dossier	N°Facture	Page	Date
10004	516815	317656	1/1	09/09/2024

GGE DVS AUTO

34600 BEDARIEUX

FACTURE

Marque	Type de véhicule	N°immatriculation	N°de série	N° Plaque ovale	Date Livraison Véhicule	Km
Date d'entrée	Type/E	Demandeur	Réceptionnaire	N° V/O	Réf. garantie	
		VIREMENT	DURAND GREGOIRE			

Référence - Désignation	Quantité	P.U. vente	% Remise	Prix unitaire net	T	Montant
** BL 516815 DU 09/09/2024 **						
367102U000	4,00	33,69	12,00	29,65	4	118,59
PORT	1,00	12,00		12,00	4	12,00
BOUGIE DE PRECHAUFFAGE						
TRANSPORT PIECES						

PIECES NON REPRISES NI ECHANGEES SAUF ERREUR DE NOTRE PART.
PIECES ELECTRIQUES / ELECTRONIQUES JAMAIS REPRISES
*** En cas de retard de paiement, une penalite egale au taux legal
sera facturee, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour
frais de recouvrement ***

Merci d'envoyer le
cheque S.V.P.

Merci.

Poste
cheque
le
11/09

Base	130,59	Total H.T.	130,59
taux	20,000		
T.V.A.	26,12	Total T.V.A.	26,12
BRUT HT :	146,76		
Montant pièces	130,59		
Montant M.O.	0,00		
Petites fournitures	0,00		
Divers 1	0,00		
Divers 2	0,00		
Net à payer			156,71

0,00 heures

Client 10004
Facture 317656
Date 09/09/2024
Montant TTC 156,71
Règlement
Echéance 09/09/2024

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passé

Voir nos conditions générales de vente sur le bon de commande ou sur l'ordre de réparation.

Conservez ce document, il vous sera demandé pour l'application de la garantie.

Clause de réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises objets des présents débits, jusqu'à leur paiement intégral, conformément à la loi 80-335 du 12 mai 1980 TVA acquittées sur les débits
Modalités de règlement : aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, taux de pénalité appliqué = 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Les intérêts de retard de règlement ne seront facturés qu'après l'envoi d'une lettre de contentieux. Tout retard de règlement de la part d'un professionnel donnera lieu, outre les pénalités de retard, au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

Papillon à joindre
à votre règlement